



Photo Adobe Stock

Santé | De nouvelles mesures P. 30-31

Mieux accompagner les fausses couches

LE DAUPHINÉ
libéré

eBra Aubenas - Privas - Vallée du Rhône | 07A
Vendredi 5 janvier 2024

1,50 €

ENTENDRE

Acoustique Médicale BOISSEL

d'vapason

Laboratoire certifié par le réseau national de soins

21, rue Sainte-Croix
26200 MONTÉLIMAR - 04 75 01 25 48

378554400

Ardèche

Cinq millions d'euros pour la châtaigne



Grâce à l'amendement du député Fabrice Brun, la filière châtaigne va bénéficier de 5 millions d'euros. De quoi réjouir les castanéiculteurs ardéchois, premiers producteurs en France. Photo Le DL/Stéphane Marc

Pages 2-3

Drôme-Ardèche P. 5

Des chutes de neige attendues ce week-end



Photo Le DL/Stéphane Marc

Covid-19 P. 35

Ce médicament qui aurait tué 17 000 victimes

Auto | Dakar-2024 P. 25

Peterhansel, le pilote de tous les records



Photo MAXPPP/Andrew Eaton

3 78 2021 50 1502 01050

SALON DU RECRUTEMENT ET DE L'ALTERNANCE DRÔME-ARDÈCHE

MER. 14 >> JEU. 15 FÉVRIER VALENCE

PALAIS DES CONGRÈS ET DES EXPOSITIONS JACQUES-CHIRAC

+ DE 100 RECRUTEURS SALON GRATUIT

380617700

07A06-VI

2 **Votre région** Le fait du jour

Ardèche

Cinq millions d'euros pour un plan national châtaigneraie

C'est une bonne nouvelle pour tous les professionnels de la filière en Ardèche... et pour ceux des autres régions de production de l'Hexagone. Cinq millions d'euros vont être débloqués en faveur de la châtaigneraie française, grâce à l'adoption de l'amendement du député Fabrice Brun (LR), dans le cadre de la loi de finances.

A lors que la filière châtaigne est loin de répondre à la demande nationale et qu'elle connaît depuis plusieurs années des difficultés de production liées notamment à des problèmes phytosanitaires et à la récurrence d'aléas climatiques, ces cinq millions d'euros sont les bienvenus et laissent entrevoir de nouvelles possibilités pour la profession castanéicole.

« On a les moyens. Maintenant, il faut écrire le projet national », fait remarquer le député Fabrice Brun (Les Républicains), qui n'a pas attendu longtemps après l'annonce de l'obtention de ces fonds, avant de réunir les professionnels ardéchois de la filière pour jeter les bases de

leur meilleure utilisation. Car si ces crédits d'État seront à répartir entre toutes les régions castanéicoles de France, l'Ardèche, en tant que premier département producteur de châtaigne de l'Hexagone, compte bien peser dans la réflexion, en relation avec le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau. Et sortir son épingle du jeu.

Conforter les actions existantes

« Depuis quelques années déjà, nous travaillons sur un plan de relance des châtaigneraies avec l'objectif de conserver nos arbres pluricentennaires et d'assurer le renouvellement des vergers qui ont deux-trois générations », exposait le 14 décembre, Michel Grange, président du Syndicat national des producteurs de châtaignes et président du syndicat de défense de la châtaigne d'Ardèche. Avec ses collègues ardéchois dont César Marze et Daniel Vernol, respectivement président et vice-président du comité interprofessionnel de défense de la châtaigne d'Ardèche (Cica) et de la chambre d'agriculture, ils ont déjà

dégagé des pistes de réflexion au cours de cette réunion informelle à Saint-Etienne-de-Boulogne, dans la perspective de différents échanges nationaux début 2024.

Accélérer la recherche

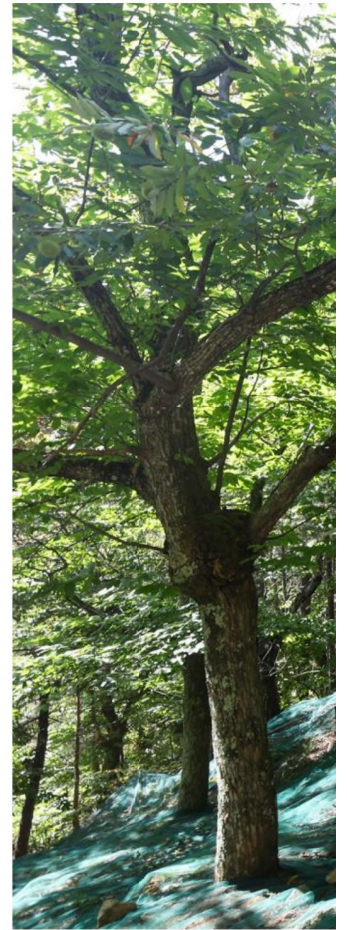
En premier lieu, les crédits alloués pourraient permettre « de renforcer la recherche afin de développer un portegreffe résistant à la maladie de l'encre (*) pour l'espèce castanea sativa qui peuple nos châtaigneraies ancestrales et qui soit plus résilient aux variations climatiques. Ce modèle pourrait être appliqué ensuite à toutes les variétés », explique Michel Grange. Et de préciser : « Qu'un appel a déjà été lancé aux Ardéchois pour trouver dans des zones contaminées des châtaigniers qui se comportent bien tant vis-à-vis de la maladie de l'encre que de la sécheresse. » « C'est à partir de ce repérage de sativa, qui ont une résistance naturelle, qu'on travaille. Grâce à ces fonds, ce programme pourrait aller plus vite alors que des zones entières sont déjà rayées de la carte notamment dans le Sud. On voudrait réimplanter

du châtaignier indispensable au maintien des exploitations », développe Daniel Vernol.

Structurer la filière

« La production de la châtaigne est essentielle à la survie de nos exploitations dans les zones de pente car ce sont des zones où on ne peut pas planter d'autres cultures. Il n'y a pas de substitut à la châtaigne », renchérit Mickaël Giraud, élu à la chambre d'agriculture de l'Ardèche. « De plus, il y a un enjeu environnemental important car sinon les broussailles vont remplacer les châtaigniers, ce qui constitue un risque incendie supplémentaire », complète-t-il. « Il vaut mieux du troupeau et de la châtaigne que des canadais », résume le député Fabrice Brun avec le sens de la formule qu'on lui connaît.

Autre nécessité soulignée par Michel Grange : « Il faut structurer la filière castanéicole au niveau national. Il y a déjà un syndicat mais il faudrait aller vers une interprofession pour être de meilleurs interlocuteurs, des interlocuteurs plus puissants ». Autant d'idées, de suggestions à



échanger prochainement avec les professionnels de la filière des autres régions de France.

● **Isabelle Gonzalez**

*La maladie de l'encre, due à un champignon, s'attaque aux racines et peut causer la mort de l'arbre.

La châtaigne, plus forte que le 49.3



Des acteurs ardéchois de la filière châtaigne étaient réunis le jeudi 14 décembre autour du député Fabrice Brun pour jeter les bases de la « bonne utilisation » de ces fonds. Ph. Le DL/I.G.

DR002 - VI

« La châtaigne est l'emblème de l'Ardèche et fait partie de l'ADN des Ardéchois. À ce titre, je défendais depuis six ans la mise en place d'un plan national... Six ans à prêcher dans le désert et cette année, j'ai réussi à faire adopter mon amendement en commission des finances », relate le député LR, Fabrice Brun. L'étape suivante était le passage par l'hémicycle.

En vertu de l'article 49.3 de la Constitution, la loi de finances ayant été adoptée sans vote, la question du sort de l'amendement châtaigneraie se posait. « Le gouvernement

a décidé de retenir ma proposition qui figurera dans le budget 2024, une fois la loi promulguée en fin d'année », annonce Fabrice Brun, qui souligne le soutien reçu en la matière de la part du ministre de l'Agriculture Marc Fesneau ainsi que de députés de différentes sensibilités. « La châtaigne rassemble », en conclut celui qui a été désigné coprésident du groupe d'études sur la ruralité à l'Assemblée nationale en février dernier.

Un titre, une nouvelle visibilité « qui a dû peser dans la balance », estime-t-il.

● **I.G.**

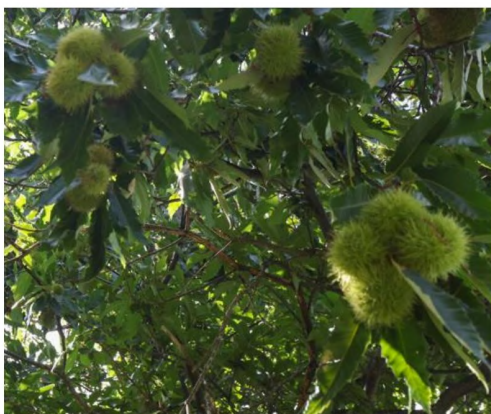


Les crédits alloués par l'État pourraient permettre de développer la recherche contre les maladies, d'adapter les cultures aux aléas climatiques et de mieux structurer la filière.
Photo Le DL/Stéphane Marc

Repères ▶ Les dates clés

- ▶ 2006 : obtention de l'appellation d'origine contrôlée (AOC) châtaignes d'Ardèche.
- ▶ 2014 : obtention de l'appellation d'origine protégée (AOP).
- ▶ 2013-2016 : mise en place du premier plan châtaigneraies traditionnelles par les acteurs de la filière en Ardèche (Syndicat de défense de la châtaigne, Comité interprofessionnel de la châtaigne et chambre d'agriculture) et des territoires (Parc naturel régional des Monts d'Ardèche)
- ▶ 2017-2022 : premier plan châtaigneraies traditionnelles ardéchoises. Il est abondé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche et l'Europe et a permis de dégager un potentiel de production supplémentaire de 750 tonnes de châtaignes, de valoriser l'AOP (appellation d'origine protégée) et de poursuivre la structuration de la filière.
- ▶ 2023-2027 : un deuxième plan de 4,5 millions d'euros a été signé le 9 juin 2023. Il est financé par la filière (2 millions d'euros), la Région (1,6 million d'euros), le Département de l'Ardèche (565 000 euros), le fonds européen Leader Ardèche et le Département du Cantal.
- ▶ 14 novembre 2023 : plan national châtaigneraies de 5 millions d'euros. Il vient s'ajouter au plan ci-dessus.

Pourquoi le marché français est aujourd'hui fortement déficitaire ?



Chaque année, 13 500 tonnes de châtaignes en provenance du bassin méditerranéen sont importées pour répondre aux besoins de la consommation nationale.

Photo Le DL/Stéphane Marc

À ce jour, le niveau de production de châtaignes en France est largement inférieur aux besoins de la consommation nationale. Ainsi, chaque année, le pays importe 13 500 tonnes de châtaignes en provenance du Portugal, d'Italie ou d'Espagne auxquelles s'ajoutent des importations de Turquie, de Chine et du Chili.

Une situation due, en Ardèche, au fait « que plusieurs générations n'ont pas entrepris leurs châtaigneraies pendant deux, trois générations. »

Souvent pour des raisons économiques : « Des châtaigneraies ont été énormément plantées dans les bassins méditerranéens où les coûts de main-d'œuvre sont bien inférieurs aux nôtres.

Ces pays producteurs proposent des châtaignes à un coût bien inférieur à ce que nous pouvons proposer en France dans les différents bassins de production », déroule Michel Grange, président du Syndicat national des producteurs de châtaigne.

● « 30 % de la récolte part chaque année à la benne »

Si les plans successifs « châtaigneraies traditionnelles » permettent de réinitialiser les plantations en Ardèche, ces derniers ne sont pas suffisants pour permettre d'augmenter significativement la production par ailleurs altérée par des problèmes phytosanitaires (cynips, encre...) ou climatiques (pourrisse-

ment). « Pour ces raisons, dans les régions de vergers traditionnels (Ardèche, Gard, Lozère...), 30 % de la récolte part chaque année à la benne », expose Daniel Vernol, vice-président du comité interprofessionnel de défense de la châtaigne d'Ardèche. « Dans les vergers créés depuis une trentaine d'années, notamment dans le sud-ouest, les moyens de lutte sont plus faciles à mettre en œuvre notamment la lutte chimique complétée par de la confusion sexuelle car on est sûr un environnement de châtaigniers moins présents donc ils arrivent à limiter la casse. Mais, ils n'échappent pas non plus, à de gros soucis de pourriture depuis deux ans ».

● I.G.

DRO03 - VI